

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le 11 décembre 1994, le Premier ministre Chrétien du Canada, le Président Frei du Chili, le Président Zedillo du Mexique et le Président Clinton des États-Unis d'Amérique ont émis une Déclaration conjointe annonçant leur décision d'engager le processus devant permettre au Chili d'accéder à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ils ont aussi demandé à leurs négociateurs d'entreprendre les préparatifs nécessaires à l'enclenchement d'une négociation formelle, en se concentrant notamment sur les procédures techniques et sur les questions institutionnelles applicables. Nous, les ministres responsables du commerce international, avons également reçu le mandat de nous réunir pour examiner le travail des négociateurs et pour enclencher ensuite sans tarder la pleine négociation de l'accession du Chili à l'ALENA.

Conformément à la Déclaration du 11 décembre 1994, nous nous sommes réunis pour examiner le travail préparatoire des négociateurs. Nous leurs fournissons maintenant les orientations ci-jointes pour l'enclenchement de la négociation. L'évolution de celle-ci doit prendre en compte les procédures propres à chacun des pays.

Comme le mentionnait la Déclaration du 11 décembre, nous confirmons, par cet effort, que l'amélioration du commerce, de l'intégration et de l'investissement sur la base de règles convenues est essentielle à l'obtention d'une croissance durable et à la création d'emplois bien rémunérés dans chacun de nos pays. Nous croyons que cette initiative montre clairement notre volonté commune de bâtir la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et à garantir la prospérité des Amériques.

Ministre du Commerce international
(Canada)

Ministre des Finances
(Chili)

Secrétaire au Commerce et à
l'Industrie (Mexique)

Représentant au Commerce
des États-Unis

Toronto, le 7 juin 1995